



2, pl. Reine Astrid
7500 Tournai - 069.45.25.90
conservatoire@tournai.be
www.conservatoire.tournai.be

N'oubliez pas de remettre votre fiche
d'inscription complétée et signée !

Droits d'inscription 2022-2023

Date de la poste

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Je vous communique les dispositions réglant la perception du droit d'inscription fixé par l'Exécutif de la Communauté Française pour cette année scolaire, lequel a été fixé comme suit :

GRATUIT : élèves âgés de **moins de 12 ans** au 31 décembre de l'année en cours (nés après le 31/12/10)

82,00€ : élèves âgés de **moins de 18 ans** au 15 octobre de l'année en cours (nés entre le 15/10/2004 et le 31/12/10)

205,00€ : élèves ayant atteint l'âge de **18 ans au moins** au 15 octobre de l'année en cours (nés avant le 15/10/2004).

Toutefois, ce montant est réduit à € 82,00 lorsque l'élève prouve son inscription dans l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale secondaire à horaire réduit (CEFA) organisé ou subventionné par la Communauté Française de Belgique. Attention, le montant maximal est indiqué par défaut.

Des **EXEMPTIONS existent** (voir ci-dessous). Voir également si votre mutualité intervient (pour le cours de danse).

Le montant du droit d'inscription est à verser sur le compte **BE56 1713 7006 4088** - BIC : CPHBBE75 du CPH **avant le 30 septembre 2022 avec en communication : les NOM et Prénom de l'élève.**

Important : Chaque dossier doit contenir une copie de la CARTE D'IDENTITE RECTO ET VERSO (sauf si remise l'an dernier)

Situation de l'élève :	Document(s) complémentaire(s) à remettre :	A payer
moins de 12 ans/né(e) après le 31 décembre 2010		0
plus de 12 ans et inscrit dans l'enseignement primaire	+ attestation de l'école primaire fréquentée	0
chômeur complet indemnisé	+ attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats) (annexe H4 disponible au secrétariat)	0
à charge d'un chômeur complet indemnisé ayant le statut de chef de ménage reconnu par l'ONEM	+ attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats), annexe H4 + composition de ménage	0
bénéficiaire du revenu d'intégration	+ attestation du CPAS	0
enfant à charge d'un bénéficiaire du revenu d'intégration	+ attestation du CPAS + composition de ménage	0
Handicapé(e)	+ attestation du Service public fédéral Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie) ou du Service PHARE (Bruxelles)	0
à charge d'une personne handicapée	+ attestation du SPF Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie) ou du Service PHARE (Bruxelles) + composition de ménage	0
demandeur d'emploi en période de stage d'insertion professionnelle (pour les moins de 25 ans)	+ attestation du FOREM (annexe H3) ou d'ACTIRIS (A15 et A23) ou du VDAB ou de l'ADG	0
pensionné(e) sous statut GRAPA	+ attestation du Service fédéral des pensions	0
troisième enfant et les enfants suivants inscrit(s) dans un établissement de l'ESAHR (enfant(s) le(s) moins âgé(s))	+ preuve des inscriptions pour les 2 enfants plus âgés + composition de ménage	0
s'étant acquitté du droit d'inscription dans un autre établissement de l'ESAHR	+ attestation officielle (annexe H5 disponible auprès de l'autre académie) émanant de l'établissement de l'ESAHR	0
inscrit en humanités artistiques dans l'ESAHR	+ Attestation de l'établissement de l'ESAHR (annexe H5)	0
inscrit dans l'enseignement secondaire artistique de transition ou de qualification du secteur 10 : Beaux-Arts (Arts et sciences, Arts plastiques ou Danse)	+ attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe H6 disponible au secrétariat)	0
inscrit dans l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification ou dans l'enseignement professionnel du secteur 6 : Arts appliqués (Arts décoratifs, Arts graphiques, Audiovisuel ou Orfèvrerie)	+ attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe H6 disponible au secrétariat)	0
né(e) entre le 15 octobre 2004 et le 31 décembre 2010 inclus		82 €
inscrit dans l'enseignement obligatoire, supérieur ou de promotion sociale organisé ou subventionné par la Communauté française	+ attestation d'inscription en qualité d'élève régulier dans l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA, organisé ou subventionné par la CF)	82 €
autre cas né(e) avant le 15 octobre 2003		205 €

CES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE REMIS AU SECRÉTARIAT DU CONSERVATOIRE AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2022.

Le secrétariat du Conservatoire (tél. 069/45.25.90) est à votre disposition pour tout complément d'information dont vous auriez besoin, dès le 1^{er} septembre, tous les jours de 14h30 à 20h, le mercredi de 13h à 20h, et le samedi de 9h à 12h.

Je vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Directeur,
Daniel BURON

N.B. Le paiement des droits d'inscription n'entraîne pas nécessairement l'acceptation définitive de l'inscription. Il convient, également, d'être en ordre vis à vis de la réglementation.